



Communiqué de presse

La Fondation Centime Climatique couvre le déficit suisse par rapport à l'objectif de réduction de CO₂

Zurich, le 17 février 2009

La Fondation Centime Climatique a signé aujourd'hui avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) un accord supplétif visant la réduction des émissions de CO₂. Elle s'y engage à réduire au cours de la période 2008 à 2012 3 millions de tonnes supplémentaires de CO₂. Sa contribution à l'objectif augmente donc d'aujourd'hui 9 à 12 millions de tonnes de CO₂. Grâce à la contribution renforcée de la Fondation Centime Climatique, la Suisse devrait atteindre son objectif de réduction de CO₂.

Au cours de la période 2008 à 2012, la Suisse doit réduire ses émissions de CO₂ de 10 pour cent resp. de 20 millions de tonnes par rapport à 1990. Selon les calculs actuels de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, la Suisse rate l'objectif de réduction qui lui incombe conformément à la loi sur le CO₂ de 2,5 millions de tonnes de CO₂. Ce déficit par rapport à l'objectif est le résultat de retards dans l'introduction de divers instruments de politique climatique de la Confédération.

Dans un premier accord avec le DETEC, la Fondation s'était engagée à réaliser entre 2008 et 2012 au total 9 millions de tonnes de réductions de CO₂, dont au maximum 8 millions de tonnes à l'étranger au moyen de l'achat de certificats. Depuis le 1^{er} octobre 2005, la Fondation prélève à cet effet une redevance de 1,5 centime par litre sur toutes les importations d'essence et de diesel. Ainsi que l'avait déjà indiqué la Fondation dans son plan d'affaire en juin 2007, les objectifs de l'accord existant peuvent être atteints sans épuiser les moyens financiers disponibles.

Dans l'accord supplétif signé aujourd'hui, la Fondation s'engage à affecter la réserve stratégique de 120 millions de francs à réduire 3 millions de tonnes supplémentaires de CO₂ entre 2008 et 2012. Au moins 1 million de tonnes doivent en être réduites sur le territoire suisse. Au total, la Fondation Centime Climatique s'engage ainsi à une réduction de 12 millions de tonnes de CO₂, dont au moins 2 millions de tonnes en Suisse. Avec la conclusion de cet accord supplétif, la Suisse devrait atteindre son objectif de réduction de CO₂.

Fin 2008, la Fondation avait pris sous contrat 2,2 millions de tonnes de réductions d'émissions de CO₂ en Suisse au cours de la période 2008 à 2012. La Fondation a par ailleurs conclu des contrats d'achat visant la livraison de 9,4 millions de certificats issus de projets réalisés à l'étranger, chaque certificat correspondant à une tonne de réductions de CO₂.



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Informations supplémentaires:

Dr. Marco Berg, Directeur
Fondation Centime Climatique
Freiestrasse 167, 8032 Zurich
M +41 (0)79 829 71 03
T +41 (0)44 387 99 02
F +41 (0)44 387 99 09

www.fondationcentimeclimatique.ch